

Formation Obligatoire Assistants maternels Formation en cours d'emploi

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs à son domicile ou en Maison d'Assistants maternels. La formation en cours d'emploi est la deuxième partie de la formation obligatoire des assistants maternels. Elle s'effectue dans les trois ans suivant le 1^{er} accueil.

Prérequis/Public

- Avoir obtenu son agrément par le Conseil Départemental et être inscrit sur les listes des assistants maternels à former
- Avoir effectué la formation préalable au 1^{er} accueil
- Avoir accueilli un enfant avant le début de la formation

Modalités d'organisation

Durée : 2^{ème} partie de formation de 40h

Lieu : Se référer à la convocation

Dates : Selon calendrier des formations établi avec le service PMI.

Coût : Financement du Conseil Départemental

Objectifs de formation

La formation obligatoire des assistants maternels a pour but de poursuivre le renforcement des connaissances et des compétences dans l'exercice du métier :

- Acquérir de nouvelles connaissances dans le monde de la petite enfance
- Approfondir ses connaissances grâce au partage des expériences et pratiques professionnelles
- Valoriser ses compétences acquises par l'analyse de sa pratique
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue et de professionnalisation
- Garantir une qualité d'accueil pour les enfants et leurs familles

Les objectifs sont précisés dans le décret n°2018-903 du 23 octobre 2018 et l'arrêté du 5 novembre 2018.

Contenu

À l'issue de la formation articulée en 3 domaines, l'assistant maternel sera capable de :

| Domaines 1-2-3 | Renforcement des connaissances et compétences |
|---|---|
| Le rôle et positionnement de l'assistant maternel | <ul style="list-style-type: none"> • Interroger sa pratique sur les relations contractuelles avec les parents • Adapter le mode de communication avec les parents et les partenaires • Renforcer la relation partenariale |
| Les besoins fondamentaux de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> • Interroger sa pratique en lien avec l'éveil de l'enfant et lors dans sa socialisation avec ses pairs • Réfléchir à sa place d'acteur dans la prévention et la protection de l'enfance • Consolider son projet d'accueil personnalisé • Organiser son espace de travail en lien avec les besoins du métier et de sa famille • Être en mesure d'accompagner l'enfant et sa famille à la séparation • Prévenir les risques autour de la santé de l'enfant |
| Les spécificités du métier | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer ses connaissances sur les mesures d'Hygiène et d'entretien des espaces d'accueil • Appréhender les attendus des épreuves EP3 et EP1 du CAP AEPE |

Méthodes mobilisées

Méthode pédagogique active en lien avec la pratique professionnelle

- Mobilisation d'une approche pédagogique active, alternant les activités formatives
- Apports théoriques complémentaires, supports de textes et de vidéos
- Echanges entre pairs et intervenants
- Questionnement de la pratique professionnelle
- Renforcement de la notion de distance professionnelle, d'analyse réflexive
- Elaboration d'une réflexion sur sa démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle

Modalités d'évaluation

- Une évaluation dite « à chaud » des participants sur la satisfaction et la pertinence de la formation
- Attestation de formation
- Certificat de réalisation

Intervenants

Équipe de formateurs experts de leur discipline - Spécialistes de l'ingénierie pédagogique - Professionnels de terrains Petite Enfance.